

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 OCTOBRE 2015

* * * * *

Convocation du Conseil : 28 Septembre 2015

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 05 Octobre 2015 à 20 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 Septembre 2015 - Evacuation des Eaux Pluviales : ♦ *Participation de la Commune* - Admission de créances en non-valeur - Budget Principal : ♦ *Décision Modificative* - Suivi des dossiers - Affaires diverses

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. PETIT, ISOLA, Mme BOURLOT, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER, VERGER, GONZALEZ.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du courrier d'un habitant de « Villechenille » qui demande l'autorisation et les conditions financières pour le busage d'un fossé situé sur le domaine public communal attenant à sa propriété.

Après discussion, et considérant qu'il s'agit là d'une demande qualifiée « d'agrément » qui n'a pas d'enjeux sécuritaires ou environnementaux, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas participer financièrement à ce projet
- Autorise néanmoins cet habitant à effectuer les travaux à sa charge mais avec des drains pour faciliter l'infiltration.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 Mai 2010 pour ce qui concerne les entrées de champs sur la voirie communale.

Après un large débat qui s'engage plus généralement sur les entrées de parcelles, habitées ou non, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

- Ces entrées devront avoir une largeur minimale de 6 mètres
- Pour une entrée sans fossé, la commune fournira le tout-venant nécessaire pour stabiliser l'ouvrage et protéger la route.

- Lorsqu'un fossé existe et doit être comblé, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage soit avec EVOLIS 23 soit avec l'entreprise chargée du terrassement du bâtiment pour s'assurer de la conformité des matériaux utilisés (drains ou buses, tout-venant, ...). Un coût forfaitaire de 100 € sera alors répercuté sur le propriétaire de la parcelle.

- La participation de la commune s'entend pour une seule entrée par parcelle étant précisé que tous autres travaux affectant la voirie communale doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.

ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente séance, ce dernier avait émis un avis favorable pour le passage en pertes de certaines créances irrécouvrables sur le budget annexe eau/assainissement conformément à la proposition du comptable de la collectivité.

Il précise que le comptable lui a transmis une proposition complémentaire d'admettre une créance en non-valeur sur le budget annexe eau/assainissement (Cf document joint).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EMET un avis favorable pour passage en pertes

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

⇒ DEPENSES :

Compte 2128 Chapitre 041 :

« Autres agencements et aménagements de terrains » : + 4 100 €

⇒ RECETTES :

Compte 2031 Chapitre 041 :

« Frais d'études » : + 4 100 €

SUIVI DES DOSSIERS

◆ AGENDA D'ACCESSIBILITE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la Sous-Commission d'Accessibilité Préfectorale a validé la dérogation de l'Eglise et confirmé qu'il n'y avait pas lieu à dérogation pour la Salle de Motricité car il s'agit d'enfants d'une école maternelle.

- Que les travaux d'aménagement de la rampe de la Salle Polyvalente sont terminés et devront faire l'objet d'une attestation de conformité par un organisme habilité.

◆ TRAVAUX DANS LES VILLAGES :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés dans les villages par les conseillers municipaux le samedi 26 Septembre. Reste en suspens par rapport au recensement effectué :

- L'installation de la signalétique en matière de sécurité notamment, les panneaux sont commandés par le canal du groupement d'achat de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ce qui induit une économie d'environ 2 000 € par rapport au budget prévu.

- Les travaux de peinture (école/salle polyvalente ...). A cet égard, Monsieur le Maire obtient l'accord du Conseil Municipal pour le recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée en besoin occasionnel pour une période d'un à deux mois.

Monsieur le Maire remercie tous les Conseillers Municipaux et un habitant des Ecures qui se mobilisent régulièrement sur ce projet.

♦ **PROJET EOLIEN :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier signé par 4 habitants de la commune qui s'opposent au projet éolien en cours. Le Conseil Municipal tout en respectant leur position trouve surprenant qu'ils ne découvrent le dossier qu'aujourd'hui alors que des informations régulières ont été communiquées sur ce projet (réunion d'information, presse écrite et parlée, bulletin municipal).

Une réponse leur sera adressée en ce sens et il sera demandé à la Société Boralex de renouveler ses réunions d'informations après contact de tous les propriétaires et locataires.

AFFAIRES DIVERSES

♦ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de groupement des intercommunalités proposé par Monsieur le Préfet au titre de la loi NOTRE.

Il indique aussi la position de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en la matière et précise le calendrier qui doit conduire à une consultation des communes à partir du 15 Octobre et pour une période de réflexion de 2 mois maximum.

♦ Monsieur le Maire fait le compte rendu de la Commission Tourisme et Sports Nature, il confirme que le site de GLENIC est bien retenu comme spot d'activités ce qui doit conduire à des aménagements en particulier sur le bâtiment de la bouchonnerie.

♦ **DIVERS :** Monsieur le Maire transmet le dossier de labellisation des randonnées pédestres lancé par le Conseil Départemental à Georges GOUNY qui fera la liaison avec le Foyer Rural.

♦ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC) concernant le protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne.

♦ Monsieur le Maire fait part d'une proposition du journal « La Montagne » concernant la gestion du site Internet. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

♦ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la découverte d'une nouvelle décharge sauvage. Il est chargé de prendre contact avec la personne supposée responsable. Le Conseil demande que le site soit nettoyé et que s'il y a lieu une plainte soit déposée.

♦ Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

♦ Michel DEVOS fait le point sur l'avancement du prochain bulletin municipal et sur les propositions du comité d'animation. Le principe d'organiser une fête de la musique est retenu mais doit s'inscrire dans le cadre des activités traditionnelles du Foyer Rural sans les perturber.

♦ Gérard GASNET fait le point sur les différents travaux en cours et sur l'achat de petit matériel.

♦ Philippe ISOLA fait le compte rendu sur la commission habitat.

♦ Georges REINHARDT fait le compte rendu de la journée de formation sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

♦ Christine DROUILLARD rappelle qu'elle a assisté au café des initiatives à la quincaillerie numérique et fait état de l'intérêt d'une telle démarche.

A cet égard, le Conseil Municipal décide de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance l'organisation d'un accueil nouveaux arrivants.

♦ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 11 Novembre 2015 à 9 Heures 30.

Le Maire,

Les Conseillers,